



Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de MARS, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

Date de convocation :
22 mars 2024

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24
Procurations : 5

N°4 Objet : Demande d'aide au Département au titre des Travaux de sécurité routière 2024

Présents : Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Nicole DECOSTANZI, Joëlle BRETON, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Sylvie ABEL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, David GIACCONE, Patrick EME, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN-----/

Absents-Excusés : Marc LAURENT pouvoir à Michel RUIZ, René CECCHINEL, Hélène BERNAL pouvoir à Joëlle BRETON, Audrey GIROULET, Nathalie MAUREL pouvoir à Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Chantal MAGISTRIS pouvoir à Nadine CARLUS, Jean-Pierre FUENTES pouvoir à Denis CENTARO.

Secrétaire de séance : M. Patrick EME

Vu l'aide départementale aux travaux de sécurité routière réalisés par les communes du Département des Bouches-du-Rhône, correspondant à une dépense subventionnable, par dossier, plafonnée à 75 000 € HT et un taux de subvention de 80 % du montant HT ;

Considérant que le dossier suivant a été constitué afin d'anticiper la mise en œuvre des travaux concernés ;

Dossier : Hameau des Gournauds

Le hameau des Gournauds est desservi par une voie étroite et sinueuse. La Commune a négocié avec les riverains des cessions le long du chemin afin de l'élargir et d'assurer la sécurité publique. En effet, il est impératif que les véhicules puissent se croiser et que la bande roulante soit suffisamment large pour permettre l'accès aux véhicules de secours et d'assistance aux personnes. Le quartier est situé à proximité d'espaces naturels boisés et la lutte contre l'incendie est prioritaire. La première phase des travaux consiste à traiter la voirie jusqu'à la sortie du hameau, en aménageant les surlargeurs obtenues et en sécurisant le virage d'accès au hameau. Le coût a été évalué à **58 457 € HT**.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention du Département (80%) 46 766 €
- Reliquat à la charge de la commune 11 691 €
TVA en sus à la charge de la commune

Ces travaux seront réalisés lors du deuxième semestre 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, Claude MERINDOL et Sylvie ABEL ne prenant pas part au vote,

ARTICLE I : Valide ce dossier et sollicite l'aide du département au titre des travaux de sécurité routière.

ARTICLE II : Approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

ARTICLE III : Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2024.

**AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Pour Extrait Conforme**

LE MAIRE,

Michel RUIZ

